

## SENAT.

Séance du mardi, 23 novembre 1909.

Présidence de l'honorable M. J. K. KERR.

La séance s'ouvre à 3 heures.

Prière et affaires courantes.

## NOMINATION DES COMITES PERMANENTS DU SENAT.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Avant que le rapport d'aucun comité soit présenté, je voudrais appeler l'attention du Sénat sur le fait qu'il n'y a pas encore de comités. Tout ce qui a été fait par le Sénat est d'adopter la recommandation faite par le comité spécial chargé de choisir les sénateurs devant composer les comités permanents. J'ai constaté en consultant la procédure suivie par le Sénat, depuis quelques années, qu'après le dépôt du rapport fait au Sénat par le comité spécial (de sélection) et désignant les sénateurs devant composer les comités permanents, le leader du Sénat proposait séparément, après en avoir dûment donné avis, l'acceptation de chaque comité. Le Sénat comprend aisément, sans doute, pourquoi cette ligne de conduite était alors tenue, et pourquoi elle devrait être continuée. La raison, c'est que des objections peuvent être soulevées contre le choix de certains membres d'un comité en particulier, ou le Sénat peut désirer remplacer un nom par un autre, ou ajouter un membre au nombre fixé. Je remarque, en examinant la procédure suivie par le Sénat du temps où sir Alexander Campbell dirigeait cette Chambre, qu'une motion était faite, comme je viens de le dire, pour l'acceptation de chaque comité. La recommandation du comité de sélection ayant été approuvée par le Sénat, la motion suivante, par exemple, était proposée:

Proposé par l'honorable M. Campbell, et secondé par l'honorable M. Aikens, que les honorables Messieurs (les noms des membres sont donnés) composent le comité des banques et du commerce.

Je constate aussi que les mots suivants étaient alors ajoutés à chaque motion demandant l'adoption du rapport d'un comité:

Auquel seront renvoyés tous les bills relevant de ce comité.

C'est-à-dire, dans l'exemple que j'ai cité, tous les bills concernant le commerce de

banque et le commerce généralement étaient renvoyés par cette motion au comité des banques, sans qu'il fût nécessaire de faire une autre motion à cette fin.

Si je passe à une date ultérieure, alors que j'avais l'honneur de diriger le Sénat, je constate que la même procédure était suivie. Dans des circonstances semblables, il était proposé, par l'honorable M. Angers, que les membres dont les noms suivent composent (par exemple) le comité de la bibliothèque du Parlement, et une motion analogue était faite pour chaque autre comité. Je ferai remarquer, cependant, que les mots additionnels que j'ai mentionnés, il y a un instant, n'étaient pas alors ajoutés. De sorte que, à l'époque à laquelle je fais présentement allusion, lorsque la motion était faite pour la nomination d'un comité, toute proposition de loi devait être renvoyée au comité dont elle relevait sur un ordre spécial voté par le Sénat. En vertu de la motion faite du temps de feu sir Alexander Campbell, alors qu'il était le leader du Sénat, on remarquera qu'il n'était pas nécessaire au Sénat d'émettre cet ordre spécial, parce que toute proposition de loi présentée au Sénat était renvoyée au comité dont elle relevait en vertu de la motion qui avait nommé ce comité.

Le Sénat se trouve, aujourd'hui, dans cette position-ci: il a nommé un comité de sélection; ce comité a fait son rapport, et ce rapport a été adopté; mais rien de plus n'a été fait. Il s'ensuit que le leader de la Chambre doit ou faire des motions séparées et spéciales pour l'adoption du rapport, vu qu'il se rapporte à chaque comité, ou, pour simplifier la procédure, proposer une simple motion comprenant tous les comités et adoptant les suggestions faites par le comité de sélection.

Depuis quelques années, nous avons appliqué très imparfaitement nos règlements. Je ne crois pas que le présent cas soit la première de nos omissions; mais il est à propos que nous revenions à l'ancienne pratique, vu que la chose est absolument nécessaire pour donner à chaque comité toute l'autorisation dont il a besoin. Je citerai un exemple: L'on se rappelle que le comité de la commission interne a fait dans un de ses rapports certaines recommandations re-

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT.